

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS – CANTON DE CROISILLES

**COMMUNE D'HENIN SUR COJEUL**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

Objet : Approbation du plan de zonage de l'assainissement

L'An deux mille un le *26 janvier*....., le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. *Jauwelle René*....., Maire en suite de convocation du... *19.1.01*.....

Etaient Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

M<sup>me</sup> *Kékie B.*..... est élu secrétaire de séance.

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1. et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 août 1998 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 13 octobre 2000 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
  - à la Mairie d'HENIN SUR COJEUL, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
  - à la Préfecture du Pas de Calais
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Fait et Délibéré les jours mois et an susdits

Suivent les signatures

---

Copie Conforme au Registre

Le Maire,



**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC  
LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau du Contrôle de Légalité

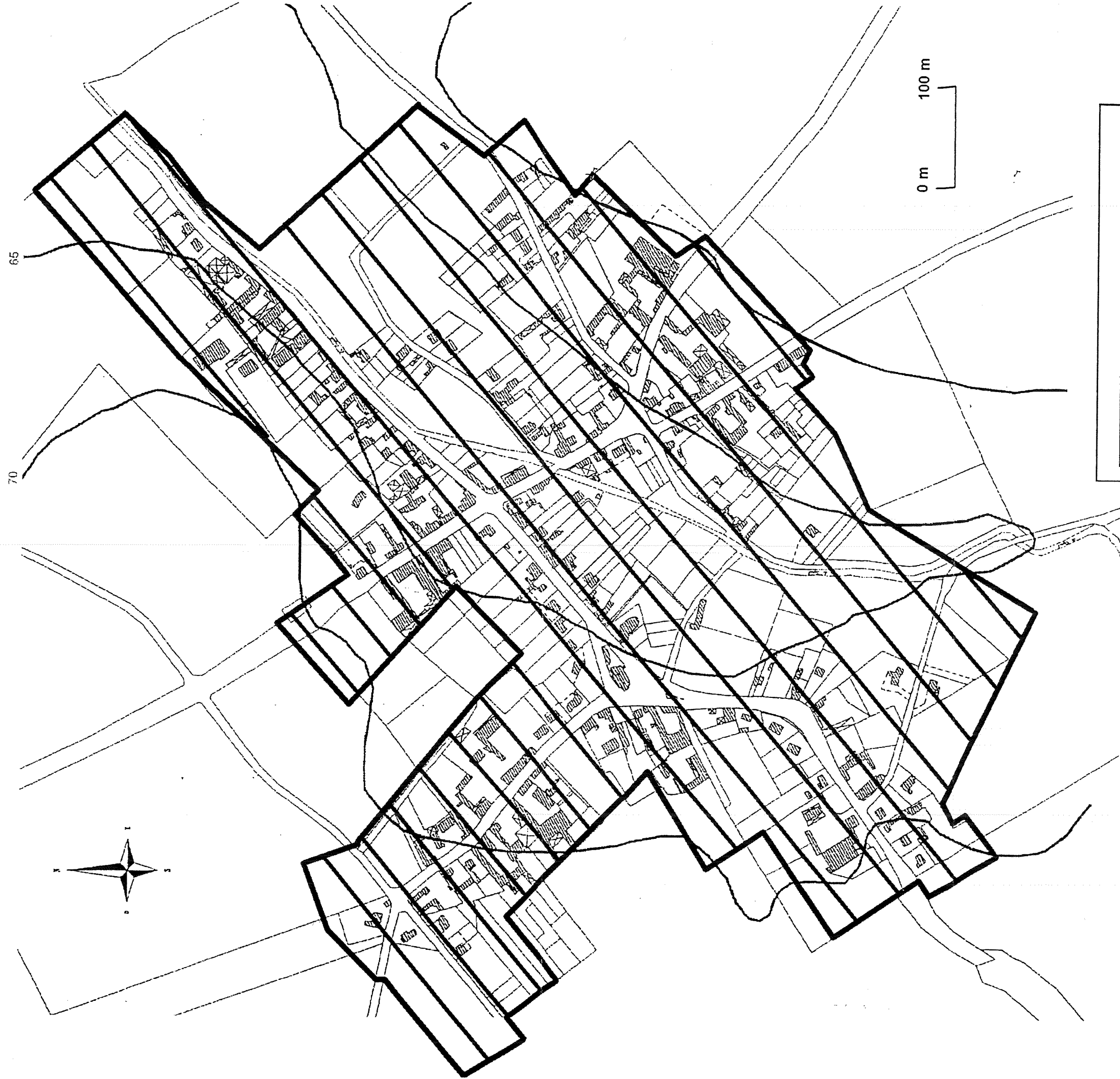
Reçu, le : 15 FEV. 2001





**COMMUNE DE HENIN SUR COJEUL**

**Département du Pas de Calais**

**Zonage d'assainissement**



	Assainissement collectif
	Assainissement non collectif